

L'actu du jour

Allô, Maman, je suis dans l'avion !

L'utilisation des téléphones portables dans les avions vient d'être autorisée en Europe. Les compagnies aériennes doivent, maintenant, adapter les avions à la téléphonie.



L'Europe autorise les communications téléphoniques dans les avions. DR

Désormais, les téléphones portables seront autorisés dans les avions. Cette autorisation vient d'être donnée par la **Commission européenne**. Mais, attention, si vous prenez l'avion dès cette semaine, vous ne pourrez pas encore téléphoner. Car cette nouvelle disposition nécessite des adaptations de la part des compagnies aériennes et de la part des compagnies de téléphones portables.

Afin que chaque passager puisse utiliser son téléphone portable, les compagnies aériennes devront installer des systèmes à bord des avions. Ces installations permettront ensuite aux téléphones portables d'être connectés à un satellite pour pouvoir téléphoner. Il faudra aussi se trouver à plus de 3 000 mètres d'altitude pour avoir le droit de passer un appel sans perturber les installations de l'avion.

Mais, pour l'instant, tout cela est à l'essai. Des compagnies aériennes, comme Air France, ont équipé certains avions pour pouvoir tester ces systèmes.

Toutefois, avant d'abuser des communications téléphoniques en vol ou d'envoyer des messages depuis vos portables, attendez d'en connaître les prix. En effet, de la même manière que lorsque vous vous rendez dans un autre pays, téléphoner depuis les airs aura un coût. Pour l'instant, les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas encore établi de tarifs.

Delphine Fabius

Commission européenne : il s'agit d'une des institutions de l'Union européenne ; elle se trouve à Bruxelles. Parmi ses missions, elle propose des lois communautaires qui doivent ensuite être acceptées par les vingt-sept pays membres.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)